

# Lettre d'information



N°09 | JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE 2015

**SOMMAIRE** RETOUR SUR LES LIEUX DES ÉVÈNEMENTS p.1/2/3 | QUESTION DU MOIS p.3  
BON A SAVOIR p.3 | VIE D'UNE INSTITUTION BANCAIRE, PARTENAIRE DE SOLIDIS GARANTIE p.4  
ZOOM SUR UN BÉNÉFICIAIRE p.4

## RETOUR SUR LES LIEUX DES ÉVÈNEMENTS



### 1 Partenariat BGFI / SONAPAR / SOLIDIS : une solution intégrée pour accompagner les TPME

L'impact de la crise politico-économique a fragilisé tous les secteurs d'activités du pays. Il n'a pas épargné les PME et TPE qui constituent 80 % de l'environnement économique du pays.

Trois acteurs financiers se sont rapprochés pour mettre en synergie leurs expertises : la banque BGFI, la société de capital à risque - SONAPAR et le fonds de garantie SOLIDIS.

Le 3 Avril 2015 dernier, ils ont procédé à la signature de la convention de partenariat. Ce partenariat propose une offre dénommée « AINGA ». L'offre AINGA comprend **un financement BGFI-SONAPAR jusqu'à 50 millions, une garantie SOLIDIS à 50%**, un accompagnement comptable pour un meilleur formalisme et un suivi technique.

Des associations et groupements professionnels ont participé à la signature de ce partenariat. Ce partenariat SOLIDIS GARANTIE-SONAPAR-BGFI témoigne de leur engagement à contribuer au développement du secteur privé.



Présentation de l'offre AINGA :

- Montant du prêt : 30 000 000 Ar à 50 000 000 Ar,
- Durée de remboursement : 24 à 36 mois,
- Délai de traitement : dix jours maximum,
- Cible : TPME. ■

SUITE p.2

## 2 Partenariat BMOI Groupe BPCE / SOLIDIS : pour un accès facile au logement



**Le Fonds Mutuel de garantie SOLIDIS et la banque BMOI ont alors mis en place une solution de garantie simple et allégée sur les crédits immobiliers.**



Ce nouveau dispositif a pour but de favoriser l'accès au logement pour les foyers malagasy.

Avec la caution sur crédit immobilier de SOLIDIS, le client emprunteur n'a pas besoin d'hypothéquer son bien. La démarche est rapide : sur simple signature de contrat dans une agence BMOI. C'est SOLIDIS qui se porte garant. Contrairement à l'hypothèque, la caution immobilière n'engendre aucun frais annexe, ils sont connus à l'avance et versés une fois quelque soit la durée du prêt. Et en cas de revente, une transférabilité sur un autre crédit immobilier est faisable avec une simplicité de formalités.

Le prêt immobilier de BMOI devient, ainsi, plus facile et accessible aux ménages malgaches.

Conscient de sa mission sociale, SOLIDIS GARANTIE répond aux besoins, non seulement des TPME mais s'efforce de satisfaire la demande de la clientèle « particulier ».

La convention de partenariat sur le Crédit logement a été signée en avril. Des dossiers sont déjà en instruction. ■

La plupart des foyers malagasy désirent acheter, aménager ou encore faire construire leur maison. D'ailleurs, l'augmentation constatée du nombre des investisseurs témoigne du dynamisme de ce domaine à Madagascar, notamment au cours de ces trois dernières années. Pourtant, malgré les épargnes, la majorité des foyers ne parviennent pas à s'autofinancer. L'acquisition d'un bien immobilier est difficile dans notre pays. Par conséquent, le recours aux prêts bancaires reste le plus souvent nécessaire.

2

## 3 After-work entre SOLIDIS et PAMF

Depuis 2014, le concept de l'afterwork est devenu l'une des approches commerciales et/ou communicatives les plus pertinentes de SOLIDIS auprès des établissements financiers partenaires.

**Grâce au partenariat fructueux avec la Première Agence de Micro Finance (PAMF), SOLIDIS a organisé un afterwork en leur honneur.** En partageant un moment convivial, cette rencontre avait pour objectif de tisser un solide esprit d'équipe et de créer une relation de complémentarité durable de leurs actions. ■



3



## 4 INSCAE / SOLIDIS : pour une responsabilité sociale des jeunes

Connue pour son appui aux financements bancaires des PME, SOLIDIS GARANTIE vise également les jeunes qui seront les futurs entrepreneurs.

Raison de l'intervention du DG de SOLIDIS, Hagasata Rakotoson à l'INSCAE

(Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration d'Entreprises)

le 3 Avril 2015 au profit des étudiants du Master I et II. Le thème a été axé sur l'entrepreneuriat. Il a saisi cette occasion pour partager sa vision sur la place des jeunes dans la vie citoyenne car « être citoyen c'est une responsabilité. Et être entrepreneur, c'est aussi une responsabilité citoyenne ».

Ainsi, « entreprendre » ne doit pas uniquement évoquer la création d'entreprise. Cela signifie également avoir une vocation entrepreneuriale. L'objectif était d'encourager d'une part, la création d'emplois par et pour les jeunes, et d'autre part de les sensibiliser aux réalités sociales et politiques en vue d'un engagement citoyen au service de leur communauté. « Les élections communales de juillet prochain sont une échéance pour prouver que les jeunes peuvent faire les bons choix », a conclu Monsieur Hagasata Rakotoson, en leur laissant matière à réflexion. ■



# 4

### LA QUESTION DU MOIS

## “ Caution de Retenue Bancaire : que cela signifie-t-il ? ”

### DEFINITION

Elle permet d'éviter une immobilisation de trésorerie par une entreprise attributaire du marché à l'occasion des règlements, à titre de garantie pour la bonne exécution des travaux et en attendant sa réception définitive. Cette caution est émise par la banque ou une compagnie d'assurance ou par un fonds de garantie.

### CONDITIONS D'ACQUISITION

Pour bénéficier de cette caution, les garanties à constituer sont :

- La contre-garantie signée et cachetée par les mandataires

habilités, la contre-garantie doit reprendre les termes du contenu de la retenue de garantie.

- Domiciliation des flux de trésorerie du marché et le nantissement de marché.
- Autres garanties prévues par le comité de crédit.

### AVANTAGES

La Caution de retenue bancaire permet d'optimiser la trésorerie par une disposition de fonds relatifs aux travaux réalisés sans rétention d'une partie en garantie de bonne exécution. ■

### BON À SAVOIR

## Peut-on réclamer une caution pour un prêt ?

Lorsqu'un client d'une banque demande un prêt. Cette dernière veut s'assurer que l'emprunteur honorera ses engagements financiers jusqu'au bout. En contrepartie d'un déblocage des fonds, la banque peut ainsi vous imposer une caution bancaire qui constituera pour elle la garantie d'être remboursée. L'acte de caution se fait par un contrat écrit dans lequel est bien stipulé le type de cautionnement sous peine de nullité, c'est-à-dire soit la caution simple, soit la caution solidaire.

« Peut-on alors réclamer une caution pour un prêt ? » Oui, car tout établissement financier prêteur peut en toute légalité réclamer une caution bancaire. Il s'agit alors d'un contrat par lequel la personne morale ou physique qui se porte caution

s'engage à rembourser l'établissement financier en lieu et place du souscripteur du crédit en cas de défaillance de sa part.

La banque a l'obligation d'informer la caution sur le montant du capital, des intérêts, frais et commissions restants ainsi que le terme de la garantie. A défaut et en cas de défaillance, le garant ne paiera que le capital, sans intérêts ou pénalités de retards échus.

Si l'emprunteur rencontre des difficultés, la banque doit informer la caution dès le premier incident et à défaut, la banque perd son droit aux intérêts échus depuis la dernière information et la caution n'a pas à régler de pénalités ou d'intérêts de retard entre la date de ce premier incident et celle à laquelle elle en a été informée. ■

# The MAURITIUS COMPANY Bank (MCB)

La MCB est présente sur Madagascar depuis plus de 20 ans. Elle compte six (06) agences dans tous le pays, en l'occurrence : une agence à Toamasina, une à Mahajanga et quatre agences réparties sur quatre pôles de la capitale. Elle mise avant tout sur le contact humain et sur la satisfaction de sa clientèle. Cette dernière s'estime d'ailleurs privilégiée.



C'est dans cette optique que d'importants investissements ont été réalisés dernièrement sur la monétique et sur le système informatique. La MCB peut ainsi se targuer d'être à la pointe de la technologie pour servir au mieux ses clients.

La souplesse et la rapidité sont également reconnues dans le traitement des demandes de crédits. La MCB fait de la banque sur mesure, sans offre de crédit packagé afin de servir des lignes adaptées aux besoins de chaque client. Cela a permis entre autre la collaboration avec SOLIDIS sur les crédits aux PME. MCB a été un des premiers partenaires de ce fonds de garantie. ■



Mme Candy Andrianandrasantsoa, Directeur Commercial de MCB Bank Madagascar.

## ZOOM

## SUR UN BÉNÉFICIAIRE

## Dr Claude RABEHARIMANANA DIRECTEUR DE MAHAVONJY ASSISTANCE



Mahavonjy Assistance est un service ambulancier médicalisé. Il ouvre ses portes en 2009 dans le quartier de Mahazoarivo de la capitale.

Spécialiste en cardiologie, Docteur Rabeharimanana se trouve à la tête de cet établissement sanitaire. Ses activités sont couronnées de succès. Depuis la création de son espace médical, il a acquis deux véhicules ambulanciers incluant des matériels de diagnostic rapide et de réanimation.

La réussite de son activité évolue de pair avec l'accroissement du nombre de ses patients-clients. Ces derniers requièrent, par la suite l'amélioration de ses services en termes de soins et de délai du traitement. Ainsi, il a étendu son activité et prévoit d'approvisionner ses ambulances de matériels plus sophistiqués et plus pratiques.

Après avoir entendu parler de SOLIDIS GARANTIE auprès de la PAMF, il prend contact avec SOLIDIS pour ses nouveaux projets. Ainsi, SOLIDIS lui a accordé la garantie à son prêt. Ce « coup de pouce » de 30 millions d' Ariary lui est favorable.

Aujourd'hui, le cabinet a une nouvelle allure et aspire à son amélioration incessante. Dès lors, il prend en charge de l'évacuation des urgences cardiaques pré-hospitalières au niveau régional, national et international.

Dr Rabeharimanana est satisfait de l'appui de SOLIDIS. Il prévoit la continuité de sa collaboration avec SOLIDIS afin de pouvoir aménager son business par la création d'un centre d'urgence médical polyvalent. ■